Mission régionale d'autorité environnementale

PAYS DE LA LOIRE

Information de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire sur la déclaration de projet n°1 emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Michel-Chef-Chef (44)

n° MRAe : PDL-303 / KK AC PLU

Au regard du dossier reçu le 13 décembre 2024, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Nantes, le 14 février 2025

Pour la MRAe Pays de la Loire,

le président

Signé

Daniel FAUVRE